Consentement éclairé du patient

Renseignements sur l'utilisation de Vero :

1. But et renseignements utilisés. Avec votre accord, nous utilisons Vero, un outil d'intelligence artificielle (IA), pour transcrire notre conversation et préparer des notes cliniques, résumés, formulaires et, si la fonction est activée, des suggestions de codes de diagnostic. Nous pouvons fournir les antécédents, dossiers et renseignements pertinents de la consultation. Vero et ses fournisseurs les traitent pour la clinique. Celle-ci doit d'abord expliquer les fonctions utilisées et qui recevra les renseignements.

2. Avantages, limites et vérification. L'outil aide à préparer la documentation pendant que le clinicien se concentre sur la consultation. L'IA peut omettre ou mal comprendre des propos, produire des renseignements inexacts ou incomplets et refléter des biais. Le clinicien vérifie la documentation et décide des soins. Un clinicien ou un professionnel qualifié en codification vérifie les codes proposés. Le contenu généré par l'IA n'établit pas un diagnostic et ne remplace pas le jugement professionnel.

3. Confidentialité, lieux de traitement et modèles d'IA. Le chiffrement, les contrôles d'accès et les protections contractuelles contribuent à protéger les renseignements; aucun système n'est sans risque. Pour les clients canadiens, les données cliniques sont stockées et traitées au Canada, y compris par les services de transcription, les fournisseurs d'IA et les sous-traitants. Ailleurs, les lieux de traitement doivent être expliqués séparément. Les données des patients ne servent pas à entraîner les modèles propriétaires de Vero ni les modèles publics ou à usage général des fournisseurs. La Politique de confidentialité décrit les traitements et les communications autorisés.

4. Conservation et dossiers. L'audio en direct n'est pas conservé après traitement. L'audio téléversé reste associé à la consultation jusqu'à son retrait ou sa suppression. Les notes, transcriptions et autres contenus générés suivent les paramètres et les ententes applicables. L'archivage n'est pas une suppression. Les obligations de tenue des dossiers peuvent imposer une conservation. La suppression dans Vero ne garantit pas l'effacement immédiat des sauvegardes et ne supprime pas les copies exportées. Demandez à la clinique d'expliquer ses modalités de conservation et de communication.

5. Refus, retrait du consentement et demandes. Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement en le disant au clinicien, y compris pendant la consultation. Nous cesserons alors l'utilisation de Vero visée par le retrait et utiliserons une autre méthode de documentation, sans effet sur votre accès aux soins. Le retrait n'annule pas un traitement antérieur licite et ne supprime pas automatiquement les dossiers médicaux existants. Contactez la clinique pour toute demande d'accès, de rectification, de conservation ou de retrait du consentement; Vero l'aide à y répondre conformément à ses obligations.

6. Choix éclairé. J'ai reçu des explications sur l'utilisation prévue, les avantages, les risques, le traitement des renseignements et les autres méthodes possibles. J'ai pu poser mes questions. Mon choix porte sur l'utilisation décrite de Vero. Il n'autorise aucune recherche distincte, publicité ou utilisation pour l'entraînement de modèles et ne constitue pas une renonciation à mes droits prévus par la loi.

Clinique / clinicien : _____ **Coordonnées :** _____

Votre choix (une seule réponse) : Oui, j'accepte _____ Non, je refuse _____

Nom : _____ **Date :** _____

Signature : _____

S'il y a lieu, nom et qualité du représentant : _____

Clinicien ayant expliqué l'utilisation et recueilli le choix : _____